

exposition



Des Manufactures aux Indes

— Les Dupleix à Morlaix

Manufacture, quai de Léon / Skol Vreizh

12 juin-30 juillet 2004

14h-18h tous les jours sauf mardi
entrée libre



IUT de Brest
Site de Morlaix

LES AMIS
DU MUSÉE DE MORLAIX

Exposition réalisée en collaboration avec : Musée de Morlaix, Musée de la Compagnie des Indes à Port-Louis, Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, Altiadis, Skol Vreizh, Bibliothèque des Amours Jaunes.

LA COMPAGNIE DES INDES



Poursuivant l'exemple des Portugais et des Hollandais qui inaugurent aux XVI^e et XVII^e siècles la route maritime des Indes, la France se dote d'une Compagnie des Indes, c'est à dire une société maritime ayant privilège d'exercer le monopole du commerce dans toutes les régions situées à l'est du Cap de Bonne Espérance.

Elle est chargée de rapporter d'Asie café, thé et épices, salpêtre, soies, cauris.....

1674-1719 : Par Déclaration du Roi en août 1664,

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES est fondée, constituant la première tentative d'organisation du commerce français en outre-mer.

JEAN – BAPTISTE COLBERT (1619-1683)

Conseiller au grand commerce de Louis XIV, dote cette compagnie d'un capital de 15 millions de livres. Elle cessera ses activités en 1719.

1719 - 1769 : LA COMPAGNIE PERPÉTUELLE DES INDES.

Elle est la plus importante par sa durée, son étendue commerciale et ses moyens financiers.

En 1719, Philippe d'Orléans, le Régent, fait appel à John LAW, un financier écossais, pour mettre en place un « système » bancaire s'appuyant sur le papier-monnaie.

Il refonde la Compagnie des Indes qui connaît un grand succès.

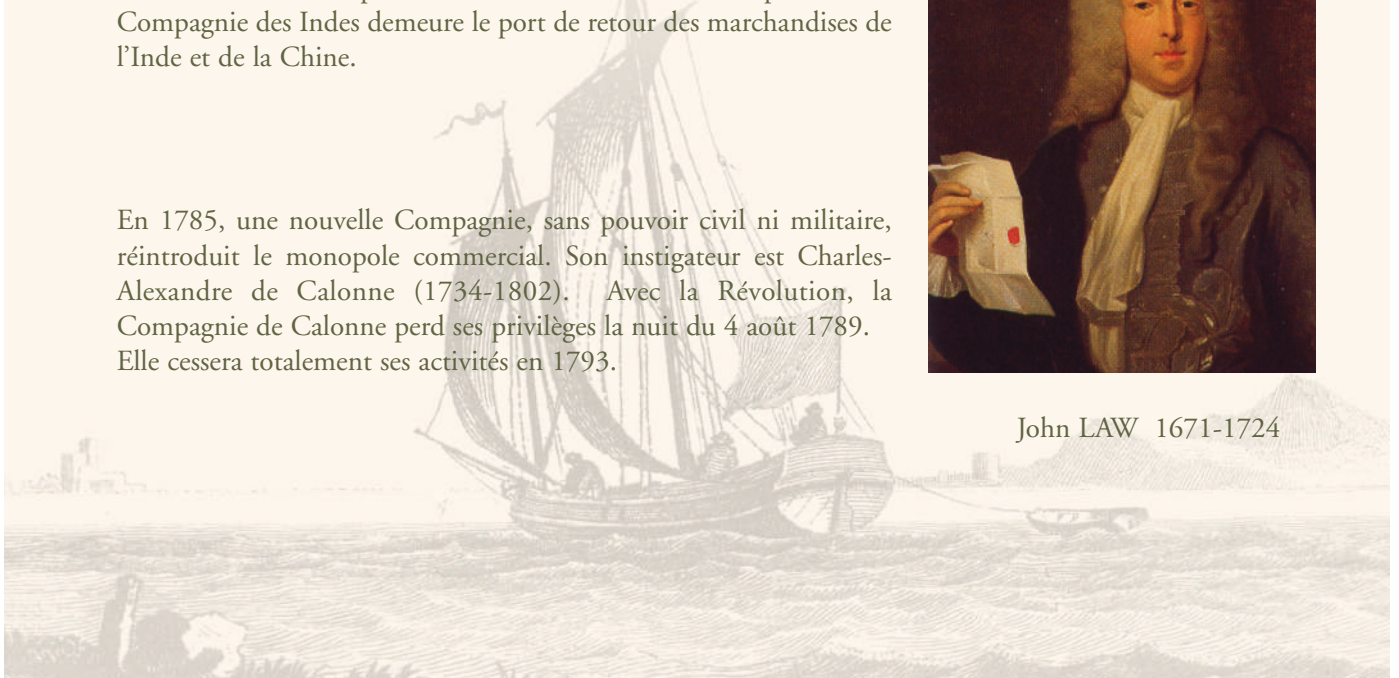
Les guerres européennes ruinent le commerce et provoquent la suspension du privilège de la Compagnie en 1769.

Puis viendra le temps du commerce libre. Lorient, port de la Compagnie des Indes demeure le port de retour des marchandises de l'Inde et de la Chine.

En 1785, une nouvelle Compagnie, sans pouvoir civil ni militaire, réintroduit le monopole commercial. Son instigateur est Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802). Avec la Révolution, la Compagnie de Calonne perd ses privilèges la nuit du 4 août 1789. Elle cessera totalement ses activités en 1793.



John LAW 1671-1724



LE TABAC AU XVII^e SIÈCLE

Les liens entre la ville de Morlaix et le tabac remontent au dernier quart du XVII^e siècle. La plante, rapportée du Nouveau Monde, avait cessé d'être une curiosité de jardin botanique ou un remède-miracle pour devenir un produit de consommation courante, plus courante en Bretagne que dans d'autres généralités.



Elle intéresse aussi le fisc. Les premiers droits d'entrée sur le «petun» datent de 1621. Colbert, par deux ordonnances de 1674 et 1681, fait «de la fabrication, de la distribution et de la vente du tabac» un monopole d'Etat. Ce privilège exclusif est affermé à la Compagnie des Indes et à la Ferme générale.

On trouve trace, en 1684 d'un envoi de Bristol à Morlaix de 30 boucaux de tabac.

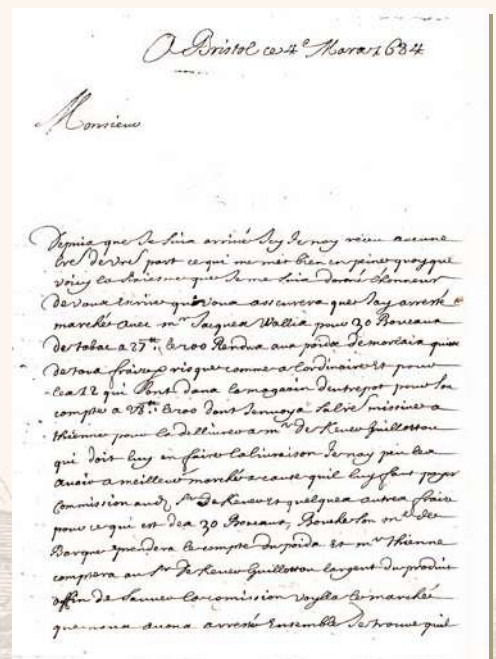
La fabrication à cette époque consistait essentiellement dans le filage des feuilles de tabac pour produire des rouleaux appelés «rôles». Les feuilles étaient torsadées en corde, à la main et au

moyen d'un petit rouet, puis enrobées d'une belle feuille extérieure, à la manière d'un cigare (produit alors inconnu). Le consommateur faisait de ce tabac filé ce qu'il désirait : le râpant pour faire une poudre à priser ou le découpant en brins pour le fumer dans sa pipe ou pour le chiquer. Ce filage du tabac, effectué par tablées de six à onze hommes, représentait l'activité essentielle de cette industrie, précédée par diverses opérations de préparation générale des feuilles : l'épouardage (séparation des paquets, ou



«manoques», de feuilles, fortement comprimées dans des tonneaux pour le transport maritime), l'écotage (enlèvement de la nervure centrale de chaque feuille, rejetée alors de la production) et la mouillade.

La carotte, autre forme de présentation du tabac débité, consistait en plusieurs longueurs de ces rôles, agglomérés ensemble sous forte pression, puis ébarbées et ficelées.



1664 - 1735

On trouve trace de la famille DUPLEIX dès 1580 ; par son travail, elle acquiert une certaine aisance. L'achat d'un office de finance permet à François Dupleix, né à Chatellerault, de s'installer à Landrecies, dans le Hainaut, comme contrôleur général du Domaine et des Vivres.

1695. François épouse Anne-Louise de Massac, fille du Trésorier des finances de Landrecies. De cette union naissent trois premiers enfants : Charles-Claude, Joseph-François et Anne-Elisabeth.

1698. Il quitte l'administration des Domaines pour entrer à la ferme générale du tabac. Joseph Legendre d'Armigny, l'un des plus grands financiers de ce temps et parrain de son fils Joseph-François, lui propose un poste de receveur général du tabac en Bretagne, à Brest.

Ce poste est important car la Bretagne était d'un bon rapport pour la Ferme des tabacs, tout en demandant une surveillance constante : «la création de l'impôt sur le tabac l'avait mise à feu et à sang, vingt ans auparavant, et la contrebande y était active ».

1700. Installation de la famille Dupleix au manoir de Pen-an-Ru ; il est probable que l'on confie à François Dupleix la direction du monopole pour toute la province et le développement de la manufacture de Pen-an-Ru.

1715. Les revenus de la Ferme des tabacs sont assignés au service des dividendes de la Compagnie des Indes, récemment créée par John Law.

1718. Le bail est résilié ; puis la gestion du monopole du tabac est concédée à la Compagnie d'Occident.

1719. François Dupleix quitte Morlaix pour Paris où il exerce la responsabilité d'expert-conseil de la Compagnie.

1720. Il est nommé directeur chargé du tabac et du domaine d'occident. Le monopole du tabac subit des modifications structurelles pendant le Système.

1721. À la chute du Système, il devient fermier général.

1723. Louis XV confie le précieux monopole à la Cie des Indes. Les frères Pâris et le duc de Bourbon écartent François Dupleix du pouvoir. Louis XV et le Cardinal de Fleury permettent son retour en grâce :

1728. Il retrouve son poste de Régisseur du tabac ; en 1730 il lègue sa place à son fils aîné, Charles. François Dupleix meurt à Paris en 1735. Il ne verra pas la construction de la nouvelle Manufacture du quai à Morlaix.

```

graph TD
    FRD[François-René Dupleix  
1664-1735] --- ALM[Ep. 1695 Anne-Louise de Massac]
    FRD --- CCAD[Charles-Claude-Ange Dupleix de Bacquencourt  
1696-1750]
    FRD --- JF[Joseph-François  
1697-1763]
    FRD --- AE[Anne-Elisabeth  
1697-?]
    CCAD --- MP[Marie-Perrine  
1702-1710]
    JF --- MJ[Marie-Jacques "Kerjean"  
né en 1714]
    AE --- JD[Ep. 1714 Jacques Dennis de Kerjean]
    CCAD --- G[Guillaume  
né en 1727]
    CCAD --- P[Pierre  
né en 1734]
    CCAD --- MA[Marie-Antoine  
né en 1736]
    JF --- FJ[François-Joseph  
1742]
    JF --- U[un fils]
    JF --- U2[une fille]
    FJ --- A[Adélaïde  
1759-1795]
    A --- Ep1758[Ep. 1758 Claude de Chateaufort]
  
```

On trouve trace de la famille DUPLEIX dès 1580 ; par son travail, elle acquiert une certaine aisance. L'achat d'un office de finance permet à François Dupleix, né à Chatellerault, de s'installer à Landrecies, dans le Hainaut, comme contrôleur général du Domaine et des Vivres.

1695. François épouse Anne-Louise de Massac, fille du Trésorier des finances de Landrecies. De cette union naissent trois premiers enfants : Charles-Claude, Joseph-François et Anne-Elisabeth.

1698. Il quitte l'administration des Domaines pour entrer à la ferme générale du tabac. Joseph Legendre d'Armigny, l'un des plus grands financiers de ce temps et parrain de son fils Joseph-François, lui propose un poste de receveur

général du tabac en Bretagne, à Brest.

Ce poste est important : car la Bretagne était d'un bon rapport pour la Ferme des tabacs, tout en demandant une surveillance constante : « la création de l'impôt sur le tabac l'avait mise à feu et à sang, vingt ans auparavant, et la contrebande y était active ».

1700. Installation de la famille Duplex au manoir de Pen-an-Ru ; il est probable que l'on confie à François Duplex la direction du monopole pour toute la province et le développement de la manufacture de Pen-an-Ru.

1715. Les revenus de la Ferme des tabacs sont assignés au service des dividendes de la Compagnie des Indes, récemment créée par John Law.

1718. Le bail est résilié ; puis la gestion du monopole du tabac est concédée à la Compagnie d'Occident.

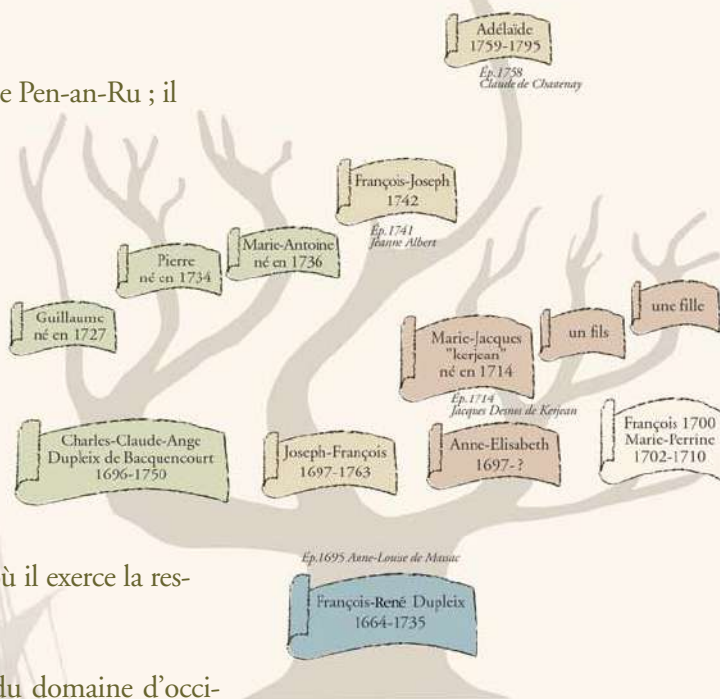
1719. François Dupleix quitte Morlaix pour Paris où il exerce la responsabilité d'expert-conseil de la Compagnie.

1720. Il est nommé directeur chargé du tabac et du domaine d'occident. Le monopole du tabac subit des modifications structurelles pendant le Système.

1721. À la chute du Système, il devient fermier général.

1723. Louis XV confie le précieux monopole à la Cie des Indes. Les frères Pâris et et le duc de Bourbon écartent François Dupleix du pouvoir. Louis XV et le Cardinal de Fleury permettent son retour en grâce :

1728. Il retrouve son poste de Régisseur du tabac ; en 1730 il lègue sa place à son fils aîné, Charles. François Dupleix meurt à Paris en 1735. Il ne verra pas la construction de la nouvelle Manufacture du quai à Morlaix.



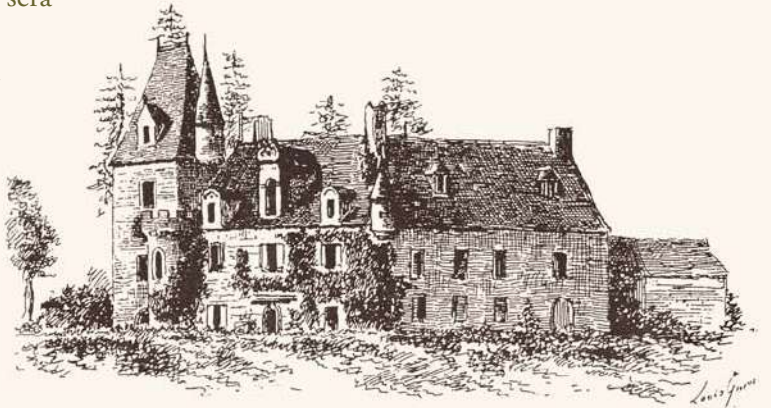
LA FAMILLE DUPLÉIX À PLOUJEAN

ANNE-ELISABETH épouse en 1714, dans sa seizième année, JACQUES DESNOS DE KERJEAN. Il a 32 ans ; il est commissaire de la marine à Brest.

Trois enfants naîtront : deux garçons et une fille qui rejoindront leur oncle Joseph-François Duplex aux Indes. Ils y feront souche. Jacques Desnos de Kerjean sera l'un de ses plus fidèles lieutenants.

Devenue veuve, Anne-Elisabeth se remarie en 1752 avec un autre commissaire de la marine à Brest : Joseph CHOQUET de LINDU, frère de l'ingénieur brestois à qui l'on doit le bagne, la Corderie, la chapelle des Jésuites, la manufacture des toiles, le théâtre (1766), la tour du phare d'Ouessant.

Elle est enterrée le 8 septembre 1783 dans la chapelle du manoir.



FRANÇOIS DUPLÉIX et son épouse ANNE-LOUISE de MASSAC ont eu deux autres enfants en Bretagne :

François naît et meurt en 1700 à Ploujean.

Marie-Perrine, née en 1702, décédée en 1710.



ANNE-MARIE-CLAUDE-CATHERINE de MASSAC, belle-sœur de François Duplex, les ayant accompagnés en Bretagne, épouse à Ploujean-Morlaix HENRI ARNAULT qui plus tard sera associé de Charles-Claude -Ange, frère de Joseph-François, futur Fermier général.

LES FILLEULS

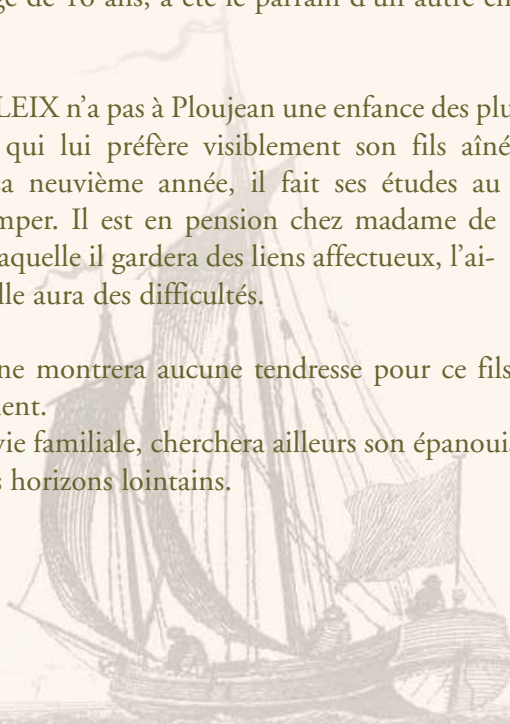
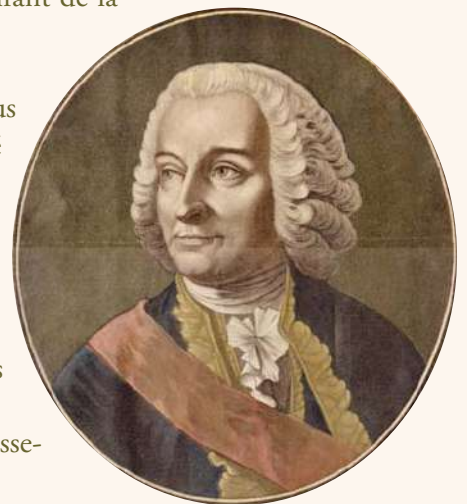
D'après les registres paroissiaux de Ploujean, François Duplex fut en 1705 le parrain d'un des enfants de MARIE-JEANNE BODOU, habitant la Manufacture des tabacs de Pen-an-Ru.

En 1710, Joseph-François, âgé de 16 ans, a été le parrain d'un autre enfant de la même famille Bodou.

JOSEPH-FRANÇOIS DUPLÉIX n'a pas à Ploujean une enfance des plus heureuses auprès d'un père qui lui préfère visiblement son fils aîné Charles-Claude-Ange. Dès sa neuvième année, il fait ses études au Collège des Jésuites de Quimper. Il est en pension chez madame de Rochesery de Roujoux avec laquelle il gardera des liens affectueux, l'aidant financièrement quand elle aura des difficultés.

Son père, François Duplex ne montrera aucune tendresse pour ce fils cadet, même dans son testament.

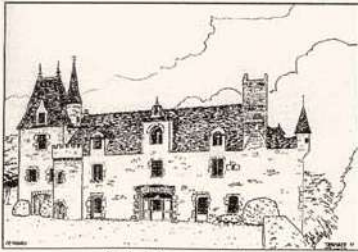
François-Joseph, déçu par la vie familiale, cherchera ailleurs son épanouissement : la mer, les voyages, les horizons lointains.



PEN-AN-RU

LA PREMIÈRE MANUFACTURE

1680 - 1736



Dessin de Penanru par Tumbler

1518. Décès de Nicolas de COËTANLEM dans le manoir qu'il avait construit.

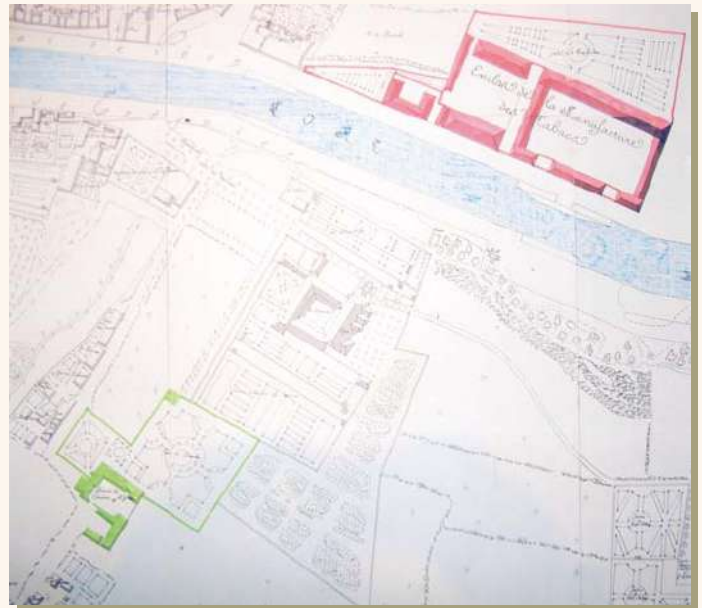
1636. Pen-an-Ru devient couvent

1681. Il est acheté par René BONNEMETZ, Maire de Morlaix, puis le manoir devient une première manufacture de tabacs.

Le choix de ce lieu, perché sur une hauteur, à 180 toises de la rivière pouvait surprendre. Mais le moulin permettait la réduction des feuilles en poudre.

Cet avantage ne suffisait pas à compenser les inconvénients :

- . Le manque d'eau : seule la source de Troudousten, à cent toises en contrebas qui n'a d'eau que l'hiver. Il fallait puiser à la mer (180 toises) les eaux nécessaires à la « sauce au tabac » ou à la mouillade ».
- . L'éloignement de la mer : l'eau de mer est nécessaire, servant de « sauce » pour mouiller, car le sel, traitant les feuilles, empêche les fermentations de devenir putrescentes.
- . Les difficultés d'accès des livraisons de tabac.
- . L'exiguïté des lieux : de 15 tables de fileurs employant 350 ouvriers, l'on passe bientôt à 1250 employés (dont les logements formèrent plus tard l'agglomération de TROUDOUSTEN).
- . Les mauvaises conditions de travail : l'incertitude de la réussite avait conduit à faire des économies : "les ouvriers des 17 salles de filage, dont le plafond ne dépassait pas 6 ou 7 pieds et était constitué de douelles de tonneaux, se plaignaient, l'été de ne pouvoir durer de chaleur, étant les uns sur les autres, surtout les enfants qui préparent les feuilles."



l'été de ne pouvoir durer de chaleur, étant les uns sur les autres, surtout les enfants qui préparent les feuilles."

L'hiver n'était pas plus clément : l'air froid gelait les mains des rouleurs et les empêchait de travailler.

La manufacture de Morlaix, n'avait occupé que peu d'ouvriers dans les commencements. De 15 tables de fileurs, on a vu jusqu'à 95 tables.

Aujourd'hui cette construction se trouve en si mauvaise situation : charpente hors de service, planchers pourris et les grands magasins tout à fait à bas. Il est d'une nécessité indispensable de les rétablir tout de neuf.



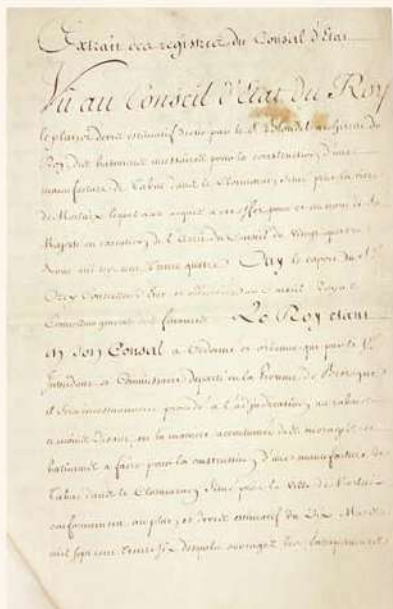
UNE NOUVELLE MANUFACTURE



Le 13 mars 1736, Louis XV ordonne la construction d'une nouvelle manufactory à Morlaix à l'emplacement du Clos-Marant ; les plans et profils seront établis par Jean-François Blondel, architecte du Roi.

Les travaux de construction sont mis aux enchères à Paris ; deux séances sont nécessaires et le 5^e feu de chandelles s'éteint sur la somme de 345 000 livres. Henri Pillet, entrepreneur à Paris, a emporté le marché : il sous-traitera à des entreprises locales.

Les gabarres apportent les pierres de l'île Callot.



FRANÇOIS, DIT JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, 1683-1756, membre de l'Académie royale d'architecture en 1728.

Il construit plusieurs châteaux à Genève, l'hôtel de Rouillé à Paris, le palais des Consuls à Rouen, la Manufacture de Morlaix, les bâtiments conventuels de Cluny. A sa mort, il est inspecteur de la nouvelle Ecole militaire, à Paris, et chargé de bâtir l'Hôtel des Gardes à Versailles.

Il avait pour élèves ses deux neveux : le fameux Jacques-François Blondel, auteur du *Traité d'architecture*, et Vallin de La Motte, qui fit carrière à Saint-Petersbourg.



Le Contrôleur général Orry



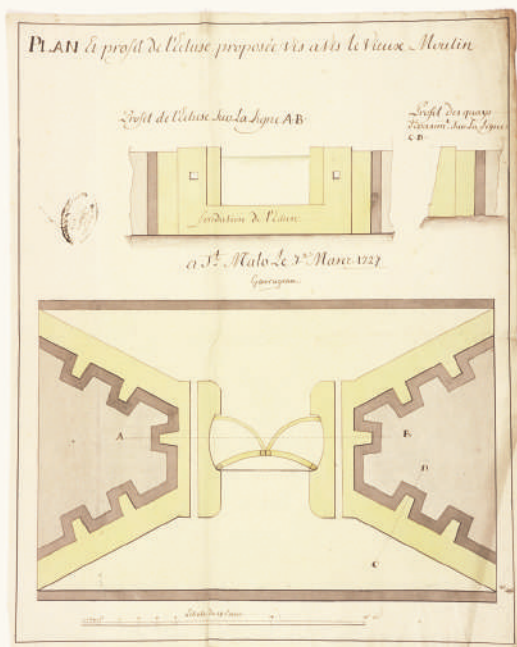
L'AFFAIRE DU CLOS-MARANT

1726. Les frais de réparation ou agrandissement de Pen-an-Ru, les tensions entre le propriétaire et la Compagnie, amènent à prendre la décision d'une nouvelle installation.

Un seul lieu semblait convenir : le Palud-Marant. "C'était une vaste étendue de marais, en bordure de la rivière de Morlaix, baignée au flot par la mer et envahie dans sa totalité à chaque marée d'équinoxe. Cet affreux repaire appartenait à un nommé Marant, "homme de rien", qui avait défriché la partie la plus élevée et construit une petite maison : le Clos-Marant".

La ville de Morlaix veut s'agrandir et s'embellir ; l'ingénieur Garengeau - directeur des fortifications à St Malo et constructeur des « malouinières » - prévoit que le Clos-Marant et le Palud-Marant (9.600 toises carrées) doivent être acquis pour construire un quai et un chemin royal.

Le plan est approuvé le 30 décembre 1727.

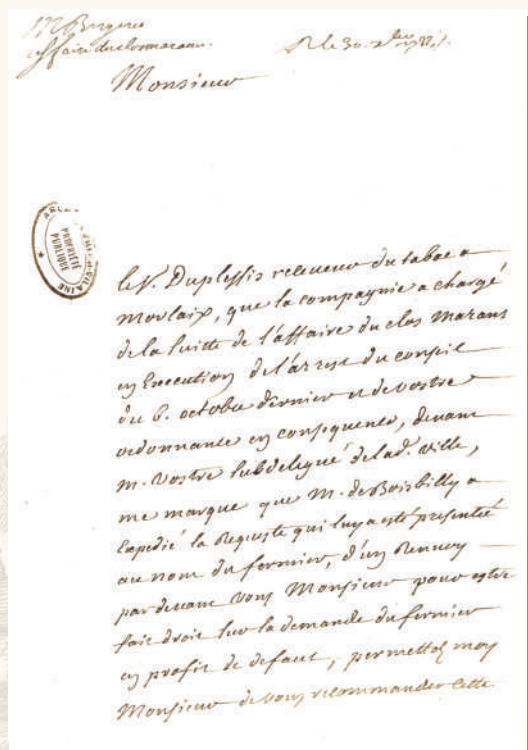
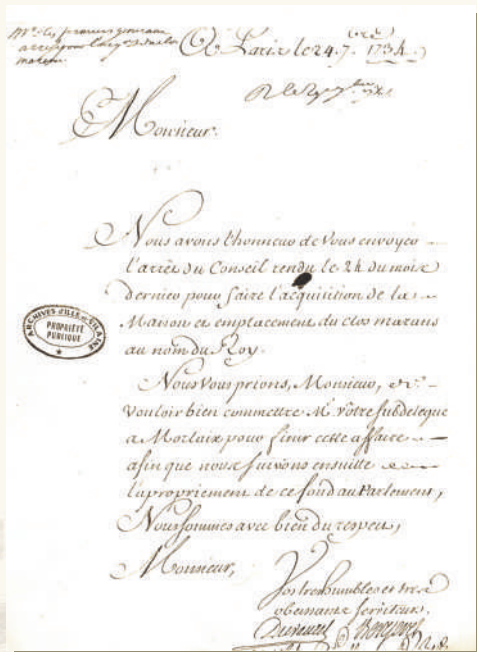


1728. La Compagnie des Indes, pour édifier une plus vaste manufacture fixe son choix sur le Clos-Marant ; curieusement c'est le 22 avril de la même année que Moellien de Tronjoly, « roturier dénué de tous droits féodaux seigneuriaux et honorifiques » acquiert cette propriété pour 7.000 livres.

L'acquisition de ce terrain pour la Ville, siège d'amirauté, est un projet important ; l'agrandissement de la manufacture

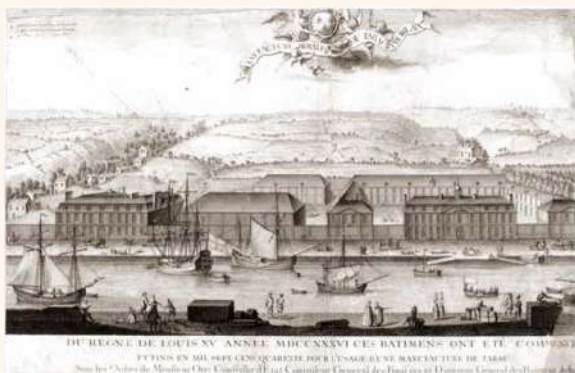
l'est aussi ; seul le roi peut se réserver de prendre en son nom l'achat du Clos et du Palud pour l'édification de la Manufacture.

Moellien de Tronjoly n'est pas protégé par les droits féodaux ; après bien des polémiques, il doit délaissier, moyennant la somme de 26000 livres "le fonds, vergers, arbres, hayes, bordures, fleurs, légumes... ainsi qu'ils sont estimés" ; l'affaire du Clos-Marant aura coûté 35500 livres à la Ferme des tabacs.



LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MANUFACTURE

1736 – 1740



Le dessin de Jean-François Blondel garde aujourd'hui toute son élégance : un corps de bâtiment donnant sur le quai, composé de deux étages dont le second en mansardes, avec au-dessus des greniers couverts en ardoises. Derrière ce corps de logis est une grande cour pavée, dans le centre de laquelle est une fontaine.

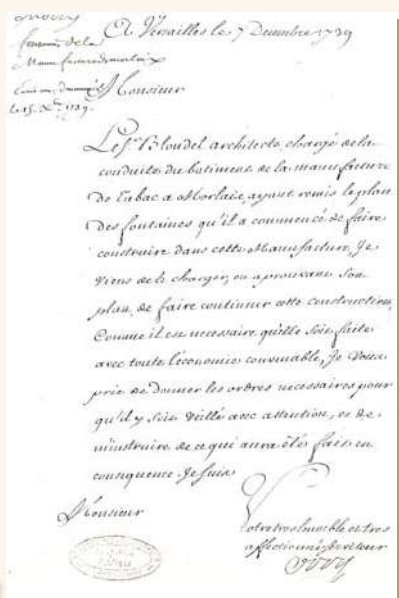
Derrière tous les bâtiments et ateliers se trouve un jardin planté d'arbres et arbustes fruitiers.

L'architecte a exploité le quai en distribuant les trois éléments principaux, de manière continue le long du miroir constitué par le bassin. » Noblesse, puissance, présence dans la ville » résultent de ce dessin. L'étroitesse du lieu conduisait à cette disposition et

la faible résistance du terrain (un ancien marais) avait ses exigences.

LA FONTAINE ET L'HORLOGE

De tous temps, le traitement du tabac a nécessité de l'eau. Du temps de Pen-an-Ru, le problème était sérieux et la fontaine de Troudousten était notoirement insuffisante ; ce fut une des raisons du transfert de l'établissement. Outre l'eau de mer nécessaire au mouillage, l'eau douce était indispensable en raison des risques d'incendie. Au moment de la construction, des infiltrations d'eau avaient été décelées : l'architecte Blondel décida de les canaliser, les considérant comme : « des pleurs de terre causés par les fréquentes pluies »... D'autre part, afin de lutter contre l'effet des marées, un aqueduc de 80 toises débouchant dans le Dossen avait été construit pour équilibrer le régime des eaux.



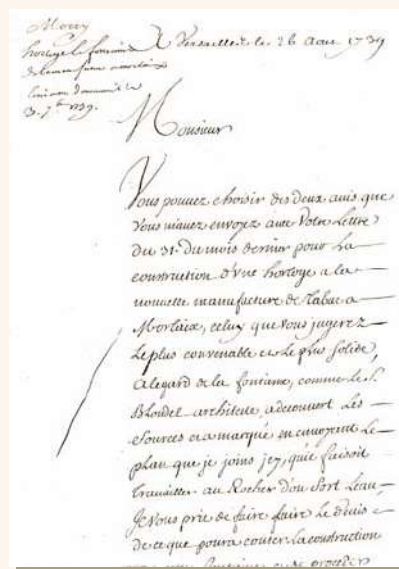
A partir du moment où Blondel « fit travailler le rocher d'où sort l'eau » jusqu'à celui où l'ingénieur Loiseleur, envoyé à Morlaix pour visiter la fontaine qu'il trouvera « bien exécutée » il ne se passa pas plus de trois mois. On ne saura jamais qui a décidé l'édification de cette fontaine : le contrôleur Orry et l'intendant Fragon se défendirent bien, le 9 octobre 1739, d'en avoir ordonné la construction. Mais, puisque celle-ci était presque achevée, et que l'ingénieur l'avait acceptée, il ne restait plus qu'à solder les dépenses.

Ces dépenses n'étaient sans doute pas trop élevées, puisque le 19 octobre 1739, la même année, une adjudication concernant la pose d'une horloge fut placardée dans les rues :

« Une horloge qui ne se montera qu'une fois en huit jours, sonnera les heures et les demi-heures... avec deux cadrans que l'entrepreneur placera dans les endroits qui lui seront indiqués. L'horloge aura deux pieds et demi de longueur et dix-huit pouces de largeur.

Deux propositions étaient faites rapidement : l'une par un horloger morlaisien

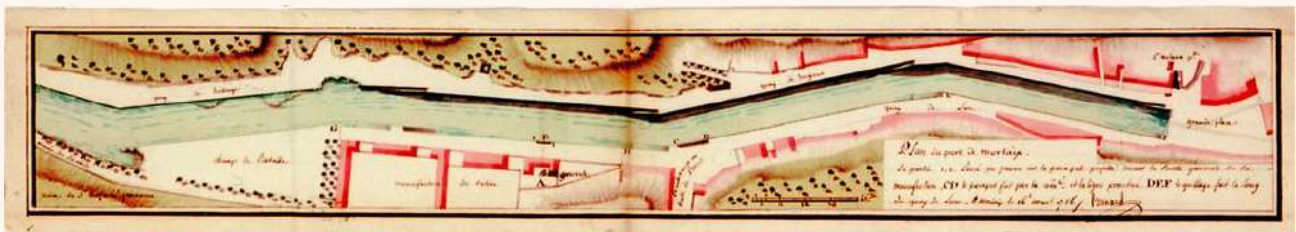
nommé Guéguen, l'autre par un artisan rennais : Daguet. L'Intendance choisit Daguet, qui promet de livrer l'horloge six mois après, pour la somme de 1850 livres ; et bientôt les demi-heures et heures seront sonnées par la nouvelle horloge, disposée au-dessus du corps de logis principal.



L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS



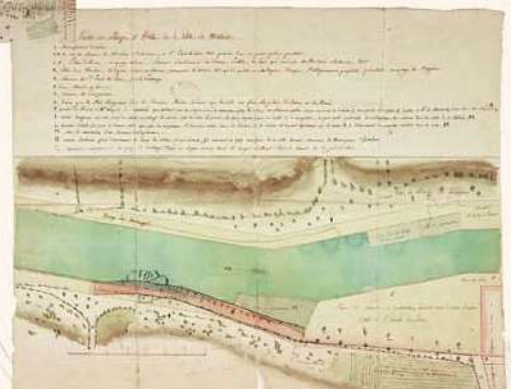
Dès 1727 l'ingénieur Garangeau avait prévu de construire une écluse pour un bassin à flot.
Ce projet de port et du quai de Léon n'aboutira qu'en 1771.



Plan manuscrit par Besnard, 1786. Plan du port de Morlaix. Plan des parapets. 0,12 x 66,5. Archives d'Ille et Vilaine.



Plan manuscrit par Besnard (ingénieur). Partie des quays et ports de la ville de Morlaix.
Port, chantier. 1778. 0,44 x 55,2 Archives d'Ile et Vilaine



Plan manuscrit par Leroy (ingénieur), visé par Besnard.
Plan général de la rivière de Morlaix, de la rade à la Mairie. 1774.

DE QUELQUES PROCÈS

LES FRAUDES

La déclaration du Roi de 1721 donne des instructions très précises, et des droits très étendus à la Ferme du tabac : « A tout Fermier, Procureur et Commis, de faire toute visite, perquisition et recherche dans toutes nos Places, Châteaux et Maisons Royales, celles des Princes et Seigneurs, Couvents et Communautés...



Le Fermier sera tenu d'avoir une Marque et Cachet pour plomber et cacheter les Tabacs, tant en corde qu'en poudre...

Les bénéfices de la dénonciation : sur 3000 livres d'amende : un tiers au Dénonciateur, l'autre tiers à l'Hôpital le plus proche et le dernier au Fermier.

VI. Le Fermier sera tenu d'avoir une Marque & Cachet pour plomber ou cacheter les Tabacs, tant en corde qu'en poudre; & les Empraintes desd. Marques & Cachets seront déposées au Greffe des Elections, & en il n'y a point d'Election aux Greffes des Juridictions des Fermes, pour y avoir recours en cas de besoin: Faisons défenses à toutes personnes de les imiter ni contrefaire, à peine de faux, tant contre ceux qui les auront fabriquées, que contre ceux qui les auront fait faire, ou s'en seront servis; & en outre, à peine de confiscation des Tabacs qui en auront été marquez & de trois mille livres d'amende applicable un tiers au Dénonciateur, l'autre tiers à l'Hôpital le plus prochain du lieu de la confiscation, & l'autre tiers au Fermier.



LE PROCÈS DE MARGUERITE

Avant même la déclaration du Roy, les fraudeurs étaient poursuivis. On trouve trace aux Archives d'Ille et Vilaine du procès de Marguerite MESGUEN, de Plouescat, accusée d'avoir vendu du tabac de contrebande. Dénoncée, elle se déclare innocente. La perquisition permet de trouver « dans la petite cave de sa maison » une livre et six onces de tabac. Pour sa défense, elle rejette la faute sur un certain JOLY COEUR, habitué à puiser de l'eau à proximité. La condamnation est sévère : confiscation du tabac, mille livres d'amende et les dépens

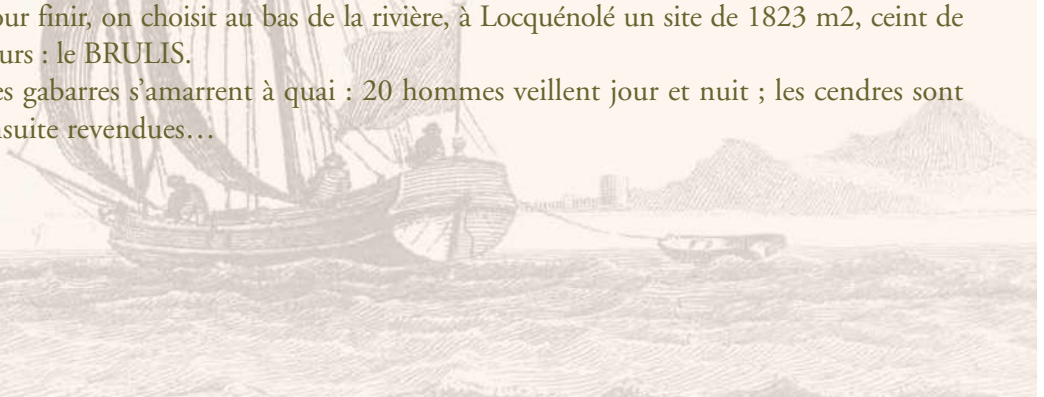
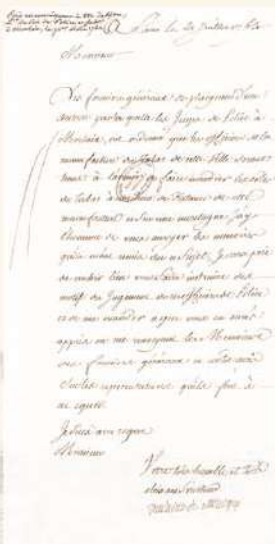
LES NUISANCES

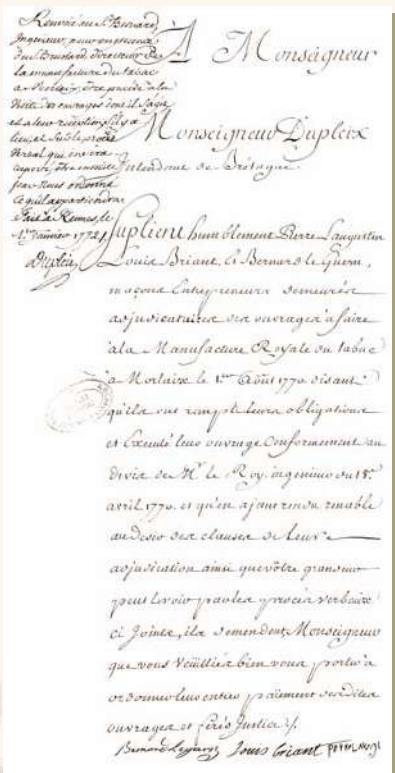
Les déchets de l'exploitation du tabac devaient être traités. Du temps de Pen-an-Ru, la manufacture étant loin de la ville et sur une colline, on brûlait les cotes et le vent dispersait les fumées.

Le problème se pose autrement pour la nouvelle manufacture : C'est dans la cour que se fait le brûlage et les habitants de Morlaix se plaignent tout à la fois de ces incendies qui durent pendant un mois chaque trimestre et nuisent à leur santé, alors qu'en d'autres temps ces vapeurs de tabac leur semblaient bénéfiques.

Pour finir, on choisit au bas de la rivière, à Locquénolé un site de 1823 m2, ceint de murs : le BRULIS.

Les gabarres s'amarrèrent à quai : 20 hommes veillent jour et nuit ; les cendres sont ensuite revendues...





JOSEPH-FRANCOIS DUPLEIX

LE GRAND DÉPART

Après une dernière crise, le fils cadet de François DUPLEIX est éloigné par son père et expédié au bout du monde, avec un maigre bagage, mais des lettres de provision lui offrant sa chance dans les comptoirs de la prestigieuse Compagnie des Indes.



“En 1715, le jeune Dupleix, âgé de 18 ans, quitte Morlaix pour les Indes”

En fait, il semble qu’il se soit d’abord rendu dans l’Océan Indien, mais pas encore jusqu’en Inde.

En 1721, il part de Lorient sur l’ “Atalante”.

L’Atalante, navire marchand de la Compagnie des Indes française, a été construit en 1720 en Angleterre, dans les chantiers de Deptford, proches des armureries de la Tour de Londres. Vaisseau de 500 tonneaux, il pouvait avoir 11 officiers et 134 hommes d’équipage, et être armé de 34 canons.



Après un voyage exceptionnellement long et éprouvant (413 jours), il jette l’ancre le 16 août 1722 devant Pondichéry. Après le transfert sur une chelingue, Dupleix foule le sable de la côte du Coromandel.

C’est le début d’une épopée de 34 ans aux Indes, au cours de laquelle de grandes pages d’Histoire ont été écrites, avec leur lot d’aventures, d’échecs, d’ambitions, de dissensions, le tout dans un environnement qui ne convenait qu’à des caractères bien trempés, et stimulait les visionnaires.



LE “SYSTÈME” DUPLEIX ET L'INDE FRANCAISE



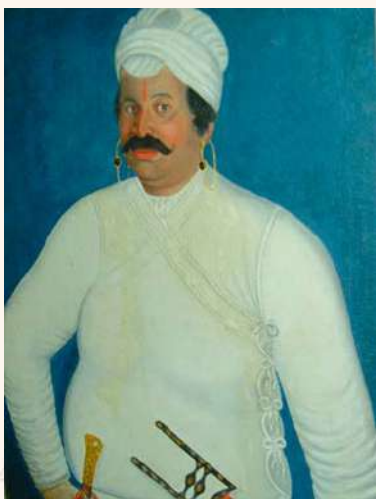
En Inde, Dupleix révèle des qualités d'organisateur et d'analyse, et, comme Directeur du Bengale entre 1731 et 1740, il redresse la situation du comptoir de Chandernagor.

Nommé par le roi Gouverneur de Pondichéry, couvrant l'ensemble des intérêts de la Compagnie en Inde, il met en place et poursuit avec succès une politique cohérente.

Ce « système » considère que le commerce français aux Indes ne peut être rentable qu'avec l'accès à des revenus locaux fixes et abondants. Il justifie ainsi une politique d'expansion par souverains locaux interposés, qui va à l'encontre des consignes strictement commerciales de la Compagnie. Grâce à cette vision, aux succès sur le terrain, et la qualité d'adjoints comme Bussy, la zone d'influence française couvre le Deccan et le sud de l'Inde, soit bien plus que celle des Anglais.

L'inquiétude et l'incompréhension de la Direction en métropole devant les risques ainsi courus, l'insuffisant potentiel de la zone pour satisfaire simultanément les deux principaux concurrents : France et

Angleterre, les pressions de cette dernière dans le cadre du règlement des conflits entre les deux puissances, conduisent au rappel de Dupleix et à sa disgrâce. Le traité de Paris en 1763 consacrera le désastre français en Inde. Dupleix meurt la même année à Paris, ruiné et épuisé par son contentieux avec la Compagnie.



Ananda Ranga Pillai, le plus célèbre des courtiers tamouls, qui travailla avec Dupleix. Traducteur, intermédiaire avec les fabricants locaux, sorte de secrétaire diplomatique, son Journal est une mine de renseignements sur les événements et mœurs de l'époque.

En France (la Régence) comme en Inde (désagrégation de l'Empire moghol), un ordre ancien disparaît pour laisser la place à des temps nouveaux, ce qui favorise les audaces et les prises de risque, les personnages complexes et leurs parcours inégaux.



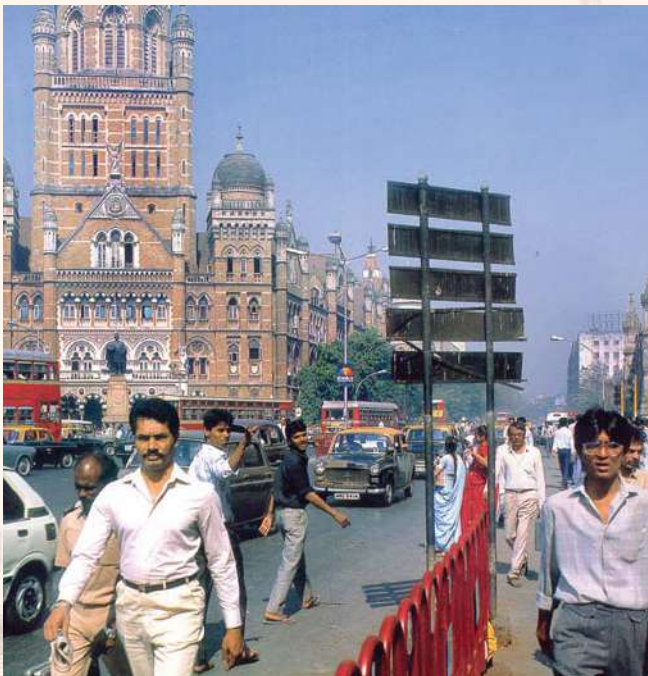
L'INDE COLONIALE ET ANGLAISE

Après le rappel de Dupleix, les Anglais ont appliqué avec succès à leur profit, le système que ce dernier avait initié. Sauf à de rares moments, Dupleix a été généralement «oublié» par l'Histoire en France, alors que son apport est reconnu par les Britanniques, et même enseigné aux étudiants indiens dans le cadre de l'histoire de leur accès à l'indépendance en 1947.

Celle-ci a fini d'absorber les « confetti » que constituaient les anciens comptoirs français, dont la restitution à l'Union Indienne eut lieu formellement le 1er novembre 1954, et après d'ultimes discours célébrant «la grande œuvre bienfaisante et impérissable accomplie par la France dans cette vieille terre de Dupleix».



L'influence de la longue présence anglaise est toujours très visible en Inde, même si celle-ci l'a intégrée de manière unique, en gardant profondément ses identités propres et multiples. Il en est résulté une sorte de filtre, qui rend souvent les Français timides dans leur approche de l'Inde, comme si les aléas de l'Histoire se prolongeaient ainsi inconsciemment dans un « syndrome Dupleix ».



L'INDE AUJOURD'HUI



L'Inde aujourd'hui : un sous-continent d'un milliard d'habitants, 28 états réunis par une Constitution fédérale de type parlementaire, 14 langues officielles (dont l'anglais), la démocratie la plus peuplée du monde, avec une vie politique participative : les élections d'avril 2004 l'ont montré. Elle poursuit son ouverture à l'économie mondiale, mais en adaptant, à son rythme et en fonction de ses besoins, un modèle particulier d'intégration internationale, cherchant notamment à préserver ses traditions et identités culturelles et spirituelles. On commence à connaître l'importance de ses apports dans les domaines à valeur ajoutée intellectuelle.

Faisant partie d'une diversité complexe, ethnique, politique, sociale, religieuse, qui alimente les images, les clichés et les phantasmes, son système scientifique et universitaire de haut niveau forme en nombre des chercheurs et des diplômés qualifiés, de langue anglaise. Des sociétés high-tech côtoient une industrie domestique peu concurrentielle et une population majoritairement agraire.



LES NOUVEAUX INDIENS



Bien des jeunes Indiens ont grandi avec les réformes et Internet, dans une Inde très différente de celle de leurs parents.

Ils parlent plusieurs langues, et sont, par leur exposition anglophone, ouverts au monde et mobiles, mais fiers de leur culture et confiants en eux-mêmes.

Ils seront de plus en plus nombreux et influents. Chaque année, comme la jeune étudiante Tyagi de Bangalore, 2.500.000 diplômés anglophones sortent des universités indiennes.

Leur savoir-faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information est désormais bien connu. Qualifiés, mais à un coût moindre, ils suscitent de nombreuses délocalisations d'entreprises occidentales (pour l'instant anglo-saxonnes). Les plus brillants ont déjà essaimé à grande échelle dans d'importantes sociétés de software américaines. Enfin, l'Inde développe avec un succès grandissant ses propres sociétés et son image d' "Eldorado des services".



Ce savoir-faire se répand de plus en plus dans le domaine des biotechnologies et de la pharmacie. L'Inde est le premier fabricant de génériques au monde et deviendra vite un acteur important dans la Recherche.

Dans d'autres secteurs, comme le cinéma (« Bollywood ») et la mode, les Indiens n'ont plus de complexes et se font connaître.

La marque « Inde » est peut-être en train de naître. Pourquoi ne pas partager le rêve de Mukesh Ambani, premier industriel indien : « une nation de jeunes, un réservoir de nourriture pour le monde, une mer de talents scientifiques et techniques, un

océan de ressources professionnelles, un miracle à venir pour le 21ème siècle... »



MORLAIX ET L'INDE



Tableau de Pierre Péron, ornant le carré du Commandant du Duplex

« En 1715, le jeune Duplex, âgé de 18 ans, quitte Morlaix pour les Indes »

Le brestois PIERRE PÉRON (1905-1988) est bien connu comme peintre de la Marine. Sa création artistique est multiple : illustration de livres, caricatures, dessins humoristiques, affiches... sur les thèmes qui lui sont familiers et touchent à la Bretagne.

LA FRÉGATE DUPLEX

La Ville de Morlaix est marraine du Duplex.

Mise en chantier le 17 octobre 1975, et lancée à Brest le 2 décembre 1978, la frégate représente Morlaix depuis le 27 octobre 1979. Ce parrainage continue d'être rappelé par les coursives du navire, qui portent les noms de venelles morlaisiennes.

Le port d'attache du Duplex est Toulon. Il est affecté à la flotte du Levant et sillonne désormais les mers d'Arabie et l'Océan indien.



En février 2001, pour marquer l'anniversaire de son accession à l'indépendance, l'Inde a organisé à Bombay une manifestation maritime de grande ampleur où 11 pays étaient représentés.

Le Duplex faisait partie de la délégation française, ainsi que le Bagad de Lann-Bihoué qui fit sensation.